

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 MARS 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION N° D2022_12_517 DU 22 DÉCEMBRE 2022

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- **Considérant** que la Ville de Gap souhaite réaliser un aménagement de surface au dessus du parking souterrain Desmichels ;
- **Considérant** également le caractère structurant de cette réalisation pour le rayonnement touristique de la ville de Gap ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ainsi qu'auprès du Département des Hautes Alpes au titre de l'enveloppe d'intérêt départemental 2023 (attractivité territoriale) ;
- **Considérant** la proposition d'échelonnement des financements DSIL de ce projet sur deux exercices budgétaires : 2023 et 2024 (*en référence au courrier du 3 mars 2023*) ;
- **Considérant** également l'éligibilité du projet d'aménagement de surface au Fonds Vert (Etat) ;
- **Considérant** l'évolution du budget suite à la phase APS et son impact sur le plan de financement ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Réaliser une oeuvre architecturale qui deviendra la vitrine touristique de la ville de Gap, notamment grâce à son miroir d'eau ;
- Créer un espace de détente aux portes du centre ancien de la ville ;
- Mettre en valeur la *cité Desmichel* et son reflet, par un espace "sans voitures"

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 2 234 000 € HT.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat et du Département, selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
Subvention Etat - Fonds Vert	300 000,00 €	13,42%
Subvention Etat - DSIL 2023	100 000,00 €	4,48%
Subvention Etat - DSIL 2024	500 000,00 €	22,38%
Subvention Département	600 000,00 €	26,86%
Autofinancement	734 000,00 €	32,86%
TOTAL	2 234 000,00 €	100,00%

Article 4 : Modalités

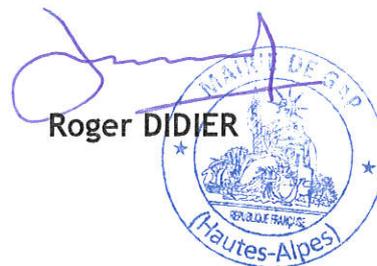
La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat et du Département des Hautes-Alpes.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 28 MARS 2023

Le Maire



Transmis en Préfecture le : 04.04.23
Publié ou notifié le : 04.04.23

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_03_154
Objet :	Aménagement de surface de Desmichels
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20230328-D2023_03_154-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230328-D2023_03_154-AI-1-1_0.xml	text/xml	862 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12426.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230328-D2023_03_154-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	93.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 11h01min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 11h01min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 11h01min57s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	4 avril 2023 à 11h02min05s	Reçu par le MI le 2023-04-04

